

Ministère des ressources naturelles Personne-ressource : Cade Libby, (506) 453-7125	Permis et inscription au tirage de chasse et de pêche <i>Loi sur le poisson et la faune</i> Règlement 84-124 (la prise d'animaux à fourrure) et Règlement 94-47 (chasse à l'original)
Droit actuel : Voir l'annexe Droit proposé : Voir l'annexe En vigueur : le 1 ^{er} avril 2011	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 419 385 \$ Changement des recettes annuelles : 21 640 \$
Observations : Les coûts associés aux différents programmes d'aménagement pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive excèdent les revenus générés par les ventes de permis. Les augmentations de frais proposés sont prévues afin d'aider le département à couvrir les coûts de certains de ces programmes et les coûts d'impression et de publication des permis sous le présent système de permis.	

Annexe Permis et inscription au tirage de chasse et de pêche		
	Droit actuel	Droit proposé
Commerçant de fourrures (résident)	25,00 \$	37,50 \$
Commerçant de fourrures (non-résident)	100,00 \$	150,00 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents (réponse vocale intégrée)	6,00 \$	6,30 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents (manuel)	10,00 \$	10,50 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents (manuel – GRC/MDN)	6,00 \$	10,50 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents (Web)*	6,00 \$ (NOUVEAU)	6,30 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents (Web – GRC/MDN)*	6,00 \$ (NOUVEAU)	6,30 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de chasse au lynx roux	NOUVEAU	9,00 \$
* Remarque : Présentement requis, bien que ne figurant pas dans la réglementation.		